



# COMMISSION DES JEUNES

Saison 2020-2021

## PROCES VERBAL N°8

**Président :** BELLARD Christophe

**Secrétaire :** CHARDONNET Françoise

**MEMBRES :** BELLARD Christophe, responsable catégorie U19  
BARONIAN Jean-Claude, responsable catégorie U17  
HERNANDEZ Jean Claude, responsable catégorie U15 -à 11  
SUEL Romain, responsable catégorie U 15 à 8

**Réunion du :** 12/10/2020

**Président de séance :** BELLARD Christophe

**Secrétaire :** CHARDONNET Françoise

**Membres présents :** BARONIAN Jean-Claude-  
HERNANDEZ Jean-Claude – SUEL Romain –  
**Membres excusés :** PELLEGRINI Frédéric – DE  
MARCHI Arnaud

## **TIRAGE AU SORT DES COUPES DES ALPES JEUNES LE 02 NOVEMBRE 2020**

### **ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

- 1- Lecture et enregistrement du courrier des clubs
- 2- Reprogrammation des journées du mois de novembre 2020
- 3-Préparation des coupes des Alpes jeunes
- 4- Suivi des résultats et classements des championnats U19 D1, U17 et U15 brassage
- 5- Questions Diverses

### **COURRIER DES CLUBS ET ORGANISMES**

**MANOSQUE SERVICE DES SPORTS :** Nous informant de l'indisponibilité du stade de la PONSONNE jusqu'à fin octobre pour cause de travaux, pris note

**DIGNE LES BAINS SERVICE MUNICIPAL JEUNESSE ET SPORTS :** Nous informe de l'indisponibilité du Stade Jean Rolland les 28 et 29 Novembre 2020, pris note pour suite à donner.

**FC SISTERON : U19** – Nous sollicitant pour l'engagement de leur équipe, pris note

**LARAGNE S,** pris note, suite à accord des 2 clubs – le match LARAGNE S/FC SISTERON se jouera à 11 h à LARAGNE.

**GJ AIGLUN BRUSQUET U 15 POULE 2** – Demande de changement de date et heure de leur rencontre du 01/11/2020, pris note – accord du club adverse.

**FC SISTERON et CA DIGNE U17** poule 2, demande de changement de date et heure de leur rencontre au 31/10/2020 à 17h30

**GAP FOOT 05 et EP MANOSQUE U19,** demande de changement de date et heure de leur rencontre au 7/11/2020 à 16h

**US VEYNES-SERRES et LARAGNE S U15,** demande de changement de date et heure de leur rencontre au 7/11/2020 à 16h

**US VEYNES-SERRES et GJMD U19,** reprogrammé au 31/10/2020 à 16h

**Toutes les demandes de changements pour les catégories Jeunes (U19 à U15) doivent être faites exclusivement par *Footclub 10 jours avant la rencontre.***

Nous vous rappelons que toutes demandes officielles (modification de jour, d'horaire ou de lieu de vos matchs) doivent se faire par l'intermédiaire de FOOTCLUB, si vous n'êtes pas dans les délais, votre demande peut être envoyée depuis votre Boîte Officielle

(n° [Affiliation@lmedfoot.fr](mailto:Affiliation@lmedfoot.fr)) à l'adresse suivante : [secretariat@alpes.fff.fr](mailto:secretariat@alpes.fff.fr)

Toute demande sera alors prise en considération dans la mesure où le club adverse donne son accord écrit et que cette demande arrive au District avant 14h le lundi précédant la rencontre

Toute demande sera alors prise en considération dans la mesure où le club adverse donne son accord écrit et que cette demande arrive au District avant 14h le lundi précédant la rencontre

Pensez à vérifier régulièrement où en sont vos demandes de modification dans Footclub.

**Le Pôle Compétitions a publié dans son premier PV les informations suivantes :**

**1-Durant toute la saison les rencontres des matchs ALLER seront inversées dans le cas de terrain impraticable ou indisponible.**

**2-Toutes les dates disponibles y compris les vacances scolaires sont considérées comme journée de rattrapage.**

**3-L'engagement de nouvelles équipes est possible après la phase de brassage pour participer au championnat D2.**

**4-Dans la cadre du Code Disciplinaire, la réduction et la bonification de points est applicable à dater de la phase de brassage pour la saison en cours**

## **INFORMATION CHAMPIONNATES JEUNES**

### **ENGAGEMENT PHASE DE PRINTEMPS CATEGORIES U17 ET U 15**

Conformément aux règlements sportifs, les clubs peuvent engager une équipe dans les championnats D2 des catégories U17 et U15 à 11 suite à la phase de brassage

Les candidatures doivent parvenir au secrétariat du district avant le **20 novembre 2020.**

Elles doivent être réalisées officiellement par FOOTCLUB, si impossibilité contactez le secrétariat

## **REGLEMENT DE QUALIFICATION SUITE A LA PHASE DE BRASSAGE**

Par application des Articles 6 et 7 des règlements sportifs des jeunes la répartition des équipes dans les poules D1 et D2 se fera comme suit

**U17 – les 3 premiers des poules 1 et 2 ainsi que les 2 premiers de la poule 3 participeront aux championnats D1  
Les autres équipes formeront la poule D2 unique non géographique.**

**U15 – les 2 premiers des 4 poules de brassage formeront la poule D1  
Les autres équipes intégreront les poules D2 et constitueront les groupes géographiques nord et sud.**

**PROCHAINE REUNION LUNDI 2 NOVEMBRE à 14 H 00**

